

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 juin 2025

RÉSULTATS DE LA GESTION ET PORTANT APPROBATION DES COMPTES DE L'ANNÉE
2024 - (N° 1285)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° 79

présenté par
M. Boulogne, M. Allisio, M. Casterman, M. Dessigny, M. Fouquart, M. Christian Girard,
M. Lottiaux, Mme Marais-Beuil, M. Mauvieux, Mme Ménaché, M. Renault, Mme Roy,
M. Sabatou, M. Salmon et M. Jean-Philippe Tanguy

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 10, insérer l'article suivant:

Dans un délai de trois mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport consacré aux besoins de trésorerie de court terme de l'État. Ce rapport détaille l'évolution, depuis 2017, du volume d'émission, du taux d'émission annuel et des charges d'intérêts des bons du Trésor à taux fixe et intérêts précomptés. Le rapport explicite les raisons pour lesquelles l'État a eu recours, sur la période, à un endettement de court terme pour faire face à ses besoins de trésorerie.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En 2024, l'encours de dette continue de progresser : en fin d'année, cet encours atteignait la somme historique de 2 602 milliards d'euros, dont 2 400 milliards pour les obligations assimilables du Trésor (titres de créances à moyen et long terme) et 201 milliards pour les bons du Trésor à taux fixe et intérêts précomptés (titres de créances à court terme).

Dans son rapport consacré aux résultats et à la gestion du budget de l'État en 2024, la Cour des comptes relève que l'encours de dette de l'État « affiche ainsi une augmentation de 1 075 Md€ en 10 ans, dont près de 780 Md€ depuis 2019 » (P. 43 du rapport CC). Par manque de trésorerie disponible, l'État a recours à un endettement de court terme par l'intermédiaire des bons du Trésor à taux fixe et intérêts précomptés (BTF). Les volumes d'émission ont progressé entre 2023 et 2024, passant de 345 milliards à 413 milliards d'euros, tandis que l'encours des titres de court terme est passé, toujours selon la Cour des comptes, de 169 milliards d'euros fin 2023 à 201 milliards d'euros en fin d'année 2024. Cela a entraîné des conséquences financières importantes pour le budget de l'État.

Le coût de la dette de l'État a donc été impacté, en 2024, par le renchérissement des intérêts à payer sur les titres de court terme : « les charges d'intérêts des BTF sont passées de moins de 500 M€ en 2022 à 5,65 Md€ en 2023 et 6,44 Md€ en 2024 » (P. 41 du rapport de la Cour des comptes). Le Gouvernement se doit donc d'apporter des éléments détaillés à la commission des Finances concernant la progression spectaculaire des intérêts à payer sur les titres de court terme, eu égard à leur coût financier croissant.